

ETATS-UNIS – Monsanto, condamné pour corruption

Par Christophe NOISETTE

Publié le 31/12/2004

Monsanto a été poursuivi aux Etats-Unis par la “Securities and Exchange Commission” (SEC) [1] pour corruption et a accepté de payer une amende de 1,5 million de dollars (1 million \$ au Ministère de la Justice et 500 000\$ au SEC). L’entreprise est accusée d’avoir versé un “paiement illégal” de 50 000 dollars à un responsable indonésien du ministère de l’Environnement pour faciliter l’adoption par l’Indonésie du coton transgénique. La société avait faussement comptabilisé la somme versée au responsable indonésien comme des “honoraires à un consultant”. La plainte mentionne aussi qu’entre 1997 et 2002, Monsanto a réalisé pour 700 000 dollars de paiements illicites à environ 140 employés du gouvernement indonésien et à leur famille. Le ministère de la Justice a par ailleurs nommé un expert qui pendant trois ans analysera les comptes de Monsanto. Les poursuites seront complètement abandonnées si la société ne commet pas d’infractions pendant cette période probatoire. Monsanto a introduit le coton transgénique en Indonésie en 2001, avant d’arrêter cette activité pour se consacrer à la vente d’herbicides et de semences traditionnelles. Les producteurs se plaignaient du manque de rentabilité de ces cultures.

[1] <http://www.sec.gov/litigation/litre...>